

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 27 février 2026, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation supplémentaire suivant à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange :

Accès interdit à tous les véhicules (sens unique)

Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'au samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès à la rue Am Becheler est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux à partir du carrefour rue de Bridel / Am Becheler / rue du X Octobre en direction et jusqu'à l'intersection de la rue Am Becheler avec la route de Luxembourg.

Contournement obligatoire

Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'au samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue Am Becheler sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Interdiction de tourner à gauche

Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'au samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, il est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à gauche en sortant de la rue Renert à l'intersection de la rue Renert avec la rue Am Becheler.

Interdiction de tourner à droite

Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'au samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, il est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à droite en sortant de la rue du X Octobre au carrefour rue de Bridel / Am Becheler / rue du X Octobre.

Interdiction de tourner à droite

Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'au samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, il est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à droite en sortant du tronçon de la rue Am Becheler desservant l'immeuble numéro 15A à l'intersection de ce tronçon avec la rue Am Becheler (CR 181).

Stationnement interdit

Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'au samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, le stationnement est interdit dans la rue Am Becheler, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

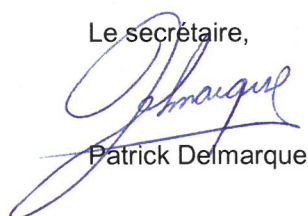
Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'à samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, le stationnement est interdit dans la rue du X Octobre, du côté des maisons à numéros pairs.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du vendredi 27 février 2026 à 13.00 heures jusqu'au samedi 28 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès au tronçon du trottoir de la rue Am Becheler situé entre la route de Luxembourg et la rue Renert, du côté des maisons avec numéros pairs, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

Walferdange, le 27 février 2026

Le secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber